

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 août 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 août 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la lettre datée du 6 août 2007 que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Hoshyar Zebari, concernant le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite lettre comme document du Conseil de sécurité (voir annexe).

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) T. Hamid **Al-Bayati**

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



**Annexe à la lettre datée du 9 août 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]
Bagdad, le 6 août 2007

J'ai l'honneur de vous faire savoir par la présente que mon gouvernement a exprimé le souhait de voir le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) renouvelé, compte tenu du rôle important joué par cette mission dans l'accomplissement de la tâche que lui a confiée le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1500 (2003), 1546 (2004), 1557 (2004), 1619 (2005) et 1700 (2006).

Il est dans l'intérêt de l'Iraq au cours de la période à venir que le rôle de la Mission dans les domaines humanitaire et politique soit étendu et renforcé, aux niveaux national et régional, et notamment que les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies, puissent se remettre au travail dans leurs domaines de compétence respectifs, afin de construire et de stabiliser le pays, de contribuer à la coordination et à la fourniture de l'aide humanitaire conformément aux obligations énoncées dans la Charte et de lancer une action d'envergure pour enrayer la dégradation des infrastructures.

Le Gouvernement iraquien élu conformément à la Constitution est donc favorable à un renouvellement du mandat de la MINUA pour une nouvelle période de 12 mois, afin que celle-ci puisse le conseiller, l'appuyer et l'aider, selon certaines modalités et avec son accord préalable, dans les domaines suivants :

- Soutenir les efforts faits par le Gouvernement iraquien et le Conseil des représentants pour réviser la Constitution et en appliquer les dispositions;
- Conseiller le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante pour l'organisation d'élections et de référendums;
- Soutenir les efforts faits par le Gouvernement iraquien pour instaurer un large dialogue et favoriser la réconciliation générale au niveau national et pour veiller au respect des mécanismes constitutionnels dans le règlement des contentieux;
- Appuyer les efforts que déploie le Gouvernement iraquien pour faciliter le dialogue au niveau régional;
- Protéger les droits de l'homme et réformer les systèmes juridique et judiciaire en vue de renforcer l'état de droit;
- Organiser, en Iraq, des stages de formation, des ateliers et des conférences sur des questions intéressant le pays;
- Organiser des stages de formation à l'intention de diplomates irakiens dans les organismes des Nations Unies et, en particulier, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR);
- Effectuer un recensement général de la population;
- S'attaquer aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées, à l'intérieur du pays et à l'étranger, et assurer la coordination avec les autres États et les

institutions spécialisées concernées en vue de répondre à leurs besoins et mettre en place les conditions propices à leur retour;

- Assurer le suivi de l'exécution du Pacte international pour l'Iraq et encourager les États participants à honorer les engagements qu'ils ont pris;
- Assurer le suivi de l'application des décisions prises par la Conférence ministérielle internationale des États voisins de l'Iraq, tenue à Charm el-Cheikh, et par les trois comités qui en sont issus.

J'espère que vous voudrez bien prendre en considération ces observations lorsque vous étudierez le mandat de la MINUA au Conseil de sécurité, dans la mesure où elles expriment le point de vue du Gouvernement iraquien sur les possibilités d'élargissement et de dynamisation des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies à l'avenir.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Hoshyar **Zebari**
